

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Sandra GERLING

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 5 février 2019
- 2) Budget communal
 - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018
 - Affectation du résultat d'exploitation 2018
- 3) Budget annexe : « Lotissement les Jardins 5 »
 - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018
- 4) Budget communal
 - Fixation des taux des 4 taxes pour 2019
 - Adoption du budget communal 2019
- 5) Adoption du budget annexe 2019
 - Lotissement les « Jardins 5 »
- 6) Attribution de subvention
 - Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle
 - Association Régionale « L'aide aux handicapés moteurs »
 - Croix Rouge Française : Cantons OBERNAI-ROSHEIM
- 7) Affectation du produit de la location communale
 - Période 02/02/2018 au 01/02/2024
- 8) Approbation du projet de décompte de € 917,84 des redevances d'occupation pour les Télécommunications
 - Exercice 2019
- 9) Attribution d'une subvention exceptionnelle de € 100,00
 - Association Sportive et Culturelle INNENHEIM
 - Décoration des Rues : Pâques 2019
- 10) Lotissement les « Jardins 5 »
 - Réalisation d'une liaison téléphonique en souterrain
 - Société BOUYGUES -67720 –HOERDT : € 3 192,10 HT
- 11) Distribution de gaz en réseau
 - Délégation de Service Public « DSP »
 - Acceptation de la candidature de la Société GAZ de BARR en tant que délégataire de gaz en réseau sur la commune
- 12) Actualisation du document unique
 - Point Org sécurité : 31400 –TOULOUSE € 978,88 HT
- 13) Construction d'un mur de soutènement au cimetière
 - Sté BTP LA FONTAINE 67190 MUTZIG : € 12 702,50 HT
- 14) Eglise SAINT-MARTIN
 - Remplacement du système de mise en volée de la cloche 1
 - Sté BODET 67550 –HOERDT : € 1 593,50 HT
- 15) Restauration des registres d'état civil
 - Atelier FRECH-ART 67870 BISCHOFFSHEIM
- 16) Affaire judiciaire
 - Acceptation des modalités de règlement de la somme de € 9 793,24 au titre des dommages et intérêts
 - Dégradation au terrain de football et à ses abords du 28/11/2014 au 29/11/2014
- 17) Communication

1) Approbation des procès-verbaux du 5 février 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 5 février 2019

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019

2) Budget communal

- Approbation du Compte de gestion de Mme le Receveur et du compte administratif - exercice 2018

Le Conseil Municipal approuve

- le compte de gestion pour l'exercice 2018 de Mme le Receveur
- le compte administratif pour l'exercice de 2018

arrêtés aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	€ 1 365 382,27	€ 581 814,96
Dépenses	€ 664 811,61	€ 1 003 583,39
Excédent	€ 700 570,66	
Déficit		€ 421 768,43
Excédent global	€ 278 802,23	

3) Budget annexe : Lotissement «Les Jardins 5»

- Approbation du Compte de gestion de Mme le Receveur et du compte administratif exercice 2018

Le Conseil Municipal approuve :

- le compte de gestion pour l'exercice 2018 de Mme le Receveur
- le compte administratif pour l'exercice de 2018 du budget annexe concernant le lotissement «Les Jardins 5»

arrêtés aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	€ 385 238,57	€ 400 000,00
Dépenses	€ 538 287,48	€ 150 000,00
Déficit	€ 153 048,91	
Excédent		€ 250 000,00
Excédent global	€ 96 951,09	

4) Budget communal

- Vote des taux des taxes des contributions directes pour 2019

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019

- Les dispositions de la réforme de la fiscalité locale s'étaient traduites notamment lors du transfert de la part de la taxe d'habitation du Département vers la Commune, par l'instauration du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources «FNGIR». Il est rappelé que ce transfert se décline par un prélèvement de € 118 064,00 du produit de la taxe d'habitation à percevoir par la Commune en 2019 étant précisé que l'instauration du «FNGIR» en 2012 devait être limité dans le temps
- Par ailleurs, la dotation forfaitaire versée par l'Etat a baissé de € 56 291,00 en 2019 par rapport à 2013 au titre de la contribution communale au redressement des finances publiques de l'Etat
- En outre, le prélèvement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes «FPIC» de € 42 177,00 en 2018 est en augmentation de 74,5 % par rapport en 2016
- En dépit des contraintes financières sus-visées, le maintien des taux applicables aux 3 taxes des contributions directes, est voté, arrêtés comme suit :
 - Taxe d'habitation 18,71 %
 - Taxe foncière sur propriétés bâties 10,50 %
 - Taxe foncière sur propriétés non bâties 69,43 %

➤ Adoption du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal

- Après une analyse approfondie d'une part des recettes du budget communal et d'autre part des investissements communaux programmés qui seront à moduler en fonction de l'obtention de subventions à provenir respectivement de la Région Grand Est, de l'Etat et du Conseil Départemental
- Après avoir pris en compte les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale issues de la loi de finances pour 2019 et notamment les conséquences pour les collectivités territoriales de la mise en œuvre du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation

vote le budget primitif 2019 arrêté aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	€ 1 807 607,66	€ 2 099 889,09
Dépenses	€ 1 807 607,66	€ 2 099 889,09

5) Adoption du Budget Primitif 2019

Lotissement «Les Jardins 5»

Après un large exposé du Maire portant sur la réalisation du lotissement « les Jardins 5 » et l'état d'avancement avec notamment son exécution à travers ses deux tranches et ses cessions de terrain de construction, le budget primitif 2019 dédié à ce lotissement est adopté comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	€ 676 218,00	€ 250 000,00
Dépenses	€ 676 218,00	€ 250 000,00

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019

6) Attribution de subventions

- Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle :
Cotisation 2019 : € 100,00

Le Conseil Municipal rappelle son adhésion à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle dont l'objectif est de transmettre aux jeunes générations le devoir de vigilance et de mémoire, car en effet, les horreurs se répètent dès lors que l'Homme refuse d'intégrer les leçons de l'histoire à son existence

Le versement de la cotisation annuelle de € 100,00 pour son adhésion à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle est reconduit pour 2019

- Attribution de subventions :

Une subvention de € 100,00 est attribuée respectivement à :

- l'Association Régionale «L'Aide aux Handicapés Moteurs»
- LA CROIX ROUGE FRANCAISE
Délégation locale des Cantons d'OBERNAI et de ROSHEIM

7) Affectation du produit de la location de la chasse communale :

- Période 02/02/2018 au 01/02/2024

Le produit de la location de la chasse communale de € 2 900,00 est affecté au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles au titre de l'année 2019

8) Approbation du projet de décompte de € 917,04 des redevances d'occupations pour les TELECOMMUNICATIONS

- Exercice 2019

Le projet de décompte des redevances TELECOM de € 917,04 au titre de l'exercice 2019 est approuvé

9) Attribution d'une subvention exceptionnelle de € 100,00

- Association Sportive et Culturelle INNENHEIM
 - Décoration des rues : Pâques 2019

Le Conseil Municipal

- vu la décoration très appréciée des rues de la Commune réalisée par l'Association Culturelle et Sportive INNENHEIM «A.S.C.I.» à l'occasion de Pâques 2019
- considérant que cette opération mérite un soutien de la Commune

attribue une subvention exceptionnelle de € 100,00 à cette association.

Il adresse les plus chaleureuses félicitations à cette association au titre de cette belle initiative s'inscrivant dans une démarche de rendre notre village plus accueillant encore.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019

10) Lotissement les « Jardins 5 »

- Réalisation d'une liaison téléphonique en souterrain
- Société BOUYGUES -67720 HOERDT : € 3 192,10 HT

Le Conseil Municipal rappelle qu'il convient de réaliser une liaison de câblage téléphonique en souterrain entre la chambre de tirage située rue des Vergers et celle implantée rue des Jardins de sorte à assurer une connexion téléphonique présentant un débit approprié aux maisons à construire dans le lotissement les « Jardins 5 »

Cette liaison est alimentée directement à partir du sous-répartiteur implanté rue de la Liberté permettant ainsi une amélioration de la connexion téléphonique dont disposera le lotissement « Les Jardins 5 ».

La proposition de € 3 192,10 HT de la Société BOUYGUES ENERGIES sise 67720 – HOERDT portant sur la réalisation de cette liaison de téléphonie en souterrain telle mentionnée ci-dessus est acceptée

11) Distribution de gaz en réseau

- Délégation de Service Public « D.S.P »
- Acceptation de la candidature de la société GAZ de BARR en tant que délégataire de gaz en réseau sur la commune.

Le Conseil Municipal rappelle sa délibération du 5 février 2019 qui a porté sur :

- * l'approbation du projet de Délégation de service Public « D.S.P » relative au déploiement de la distribution de gaz en réseau sur la commune
- * le lancement de la procédure de Délégation de Service Public « D.S.P »
- * la constitution de Délégation de service Public « D.S.P »

La publication relative à l'appel à candidature portant sur la distribution de gaz en réseau sur la commune relatif à la Délégation de Service Public « D.S.P » a été effectué respectivement aux Affiches d'Alsace et de Lorraine et à l'Ami Hebdo.

Il prend connaissance du procès-verbal de la commission de Délégation de services Public « D.S.P » réunie le :

- * 8 avril 2019 portant sur l'ouverture des plis relative à l'appel de candidatures au titre de la Délégation de Service Public « D.S.P » mentionnée ci-dessus.
- * 8 avril 2019 portant sur le délégataire retenu au titre de cette « D.S.P » à savoir :

- la société GAZ de BARR
1 Rue du Lycée
67140 BARR

Il a pris acte de la proposition de la Commission de Délégation Public « D.S.P » de retenir la candidature de la Société GAZ de BARR en tant que délégataire portant sur la distribution de gaz en réseau sur la commune

et autorise le Maire à signer le contrat de délégation ainsi que tout autre document y afférent

12 Actualisation du Document unique

- Point Org Sécurité : 31400 – TOULOUSE / € 978,88 HT

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019

Le Conseil Municipal rappelle les obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnelles se traduisant par la mise en place d'un document unique

Il prend note qu'il convient de procéder à la mise à jour du document unique dont dispose la commune, à travers une nouvelle évaluation de ces risques avec une visite des sites en s'appuyant sur une base de données réglementaires et législatives à jour

Aussi, il retient l'offre de € 978,88 HT de la société Point Org Sécurité portant sur l'actualisation du document unique de la commune

13) Construction d'un mur de soutènement au cimetière

➤ **Sté B.T.P. La FONTAINE – 67190 MUTZIG : 12 702,50 HT**

Le Conseil Municipal rappelle son acquisition d'une parcelle située à côté de cimetière en vue de l'extension de ce dernier

Il considère qu'il convient de clôturer cette parcelle par la réalisation d'un mur de soutènement en béton armé en attendant la concrétisation de l'extension du cimetière

La proposition de € 12 702,50 HT de la Société B.T.P La FONTAINE portant sur la réalisation du mur de soutènement en béton armé comme déclinée ci-dessus est retenue

14) Eglise Saint Martin

➤ **Remplacement du système de mise en volée de la cloche 1**

Le système de mise en volée de la cloche 1 de l'Eglise Saint Martin présente de grandes défauts notamment au système d'inversion de son moteur.

L'offre de € 1 593,50 HT de la société BODET portant sur le remplacement du système de mise en volée de la cloche 1 de l'Eglise Saint –Martin est acceptée.

15) Restauration des registres d'état civil

➤ **Atelier FRECH-ART 67870 BISCHOFFSHEIM**

Les registres d'état civil sont des documents uniques dont la bonne conservation importe sur la durée

Une restauration des registres d'état civil de la commune s'avère nécessaire afin d'assurer leur bonne conservation.

La proposition de l'Atelier FRECH-ART 67870 BISCHOFFSHEIM relative à la restauration des registres d'état civil se déclinant comme suit :

- € 170,00 par registre avec une reliure demi toile comprenant
 - une toile bukram noire
 - un renforcement des coins
 - un papier de couverture
 - un papier de garde
 - un titrage en or avec titre et date

- € 100,00 par registre avec une reliure demi-toile papier
 - comprenant un changement de la couverture

est approuvée.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019

16) Affaire Judiciaire :

➤ Acceptation des modalités de règlement de la somme € 9 793,24 au titre des dommages et intérêts

* Dégradations au terrain de football et à ses abords : du 28/11/2014 au 29/11/2014

Le Conseil Municipal rappelle que la Commune s'était constituée partie-civile au titre des dégradations commises au terrain de football et à ses abords du 28 novembre 2014 au 29 novembre 2014

Le jugement correctionnel en date du 19 mai 2016 du Tribunal de Grande Instance de Saverne a condamné les deux auteurs à payer solidairement à la commune d'INNENHEIM la somme de € 9 793,24 au titre des dommages et intérêts dans le cadre des dégradations mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal accepte le projet portant sur la mise en place de l'échéancier tel qu'il a été arrêté avec ces deux auteurs au titre du règlement des dommages et intérêts de la somme de € 9 793,24 due à la Commune d'Innenheim en application du jugement correctionnel du 19 mai 2016 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Saverne.

17) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- le Relais d'Assistants Maternels « RAM » est devenu une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au début de l'année 2018. Une réunion d'information avait été organisée le 18 mars 2019 à la Mairie avec pour objet de présenter les missions du RAM et son organisation aux assistants maternels de la commune ;
- du courrier du 19 mars 2019 du Conseil Départemental relatif à son nouveau dispositif de soutien au titre de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'habitat alsacien
- de réunion à organiser le 20 mai 2019 à 14 heures à la salle multi-activités par l'ABRAPA dont le thème est « ça s'apprend de vieillir »
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur en l'occurrence l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique « ATIP » :

a) Demande de permis de construire

- Mr Christian JUCHS : Création d'une terrasse
14 rue des Vergers

b) Déclaration préalable de travaux :

- Mr Christian CHIDAINE : Réalisation d'un abri de jardin et pose
d'une palissade : panneaux claustra
8 rue des Prés